



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 19

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman — Accès à l'information et protection de la vie privée — pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2000.

(Document parlementaire n° 108)

M. le *ministre* ROBINSON dépose le bilan et l'état des résultats du Fonds de développement économique local pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2001.

(Document parlementaire n° 109)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet des termes « you are a hypocrite » employés par le ministre des Finances.

M. le *ministre* SELINGER se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. PITURA, STRUTHERS et FAURSCHOU, M<sup>me</sup> ASPER ainsi que M. GERRARD font des déclarations de député.

Le débat reprend sur la motion de M. le *ministre* SELINGER demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des besoins présents et futurs des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ne propose pas aux Manitobains et aux Manitobaines de vision pour un avenir innovateur, prospère et durable;

- b) qu'il ne présente pas de stratégie à long terme visant à réduire les impôts des particuliers qui prenne en considération que les Manitobains et Manitobaines à revenu moyen sont les contribuables les plus imposés à l'ouest du Québec;
- c) qu'il n'offre pas de plan de dépenses durable pour la province;
- d) qu'il n'a pas informé suffisamment à l'avance les Manitobains et les Manitobaines de sa décision d'imposer à l'Hydro-Manitoba une taxe rétroactive de 150 millions de dollars lui permettant d'éviter un déficit pour l'année budgétaire 2001-2002;
- e) qu'il ne propose pas de plan de développement économique visant à offrir au Manitoba une croissance économique durable;
- f) qu'il ne propose pas de mesures incitatives visant à convaincre les jeunes de demeurer dans la province et ce, malgré les données récentes qui démontrent que le Manitoba a subi une perte nette de 4 549 personnes au profit des autres provinces en 2001, soit une augmentation de 47 % comparativement à l'an dernier;
- g) qu'il ne soutient pas le secteur agricole manitobain de façon convenable,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. PENNER (Emerson), SANTOS et GERRARD, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. ENNS et STRUTHERS interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 h 45, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke